

Consiglio degli Stati

3 giugno 2010

<http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4814/327343/f s 4814 327343 327344.htm>

Marty Dick (RL, TI):

Si nous nous trouvons dans une telle situation aujourd'hui, c'est certes à cause du comportement irresponsable de certains dirigeants de l'UBS, qui se sont conduits aux Etats-Unis - mais ailleurs aussi - comme une véritable association de malfaiteurs animés par un esprit avide et prédateur. Oui, il faut appeler un chat un chat! On reste absolument sans voix à la lecture de la description des faits dans les jugements américains en voyant à quoi ont pu arriver de distingués fonctionnaires.

Mais est-ce là une raison suffisante pour justifier le refus de l'accord qui nous est soumis aujourd'hui dans des conditions, il faut bien le reconnaître, rocambolesques et certainement pas très satisfaisantes du point de vue d'une saine application des règles de l'Etat de droit et du principe de la séparation des pouvoirs? Faut-il punir l'UBS pour le comportement de ses précédents dirigeants? Faut-il sanctionner le Conseil fédéral pour son empressement maladroit et son incapacité à fonctionner comme on l'exige d'un équipage appelé à affronter une mer tempétueuse?

Nous sommes appelés aujourd'hui, en tant que parlementaires, à assumer une responsabilité institutionnelle. De quelle façon? Assumer une responsabilité est, par définition, un choix de nature éthique. Quelle éthique? L'éthique de la conviction, qui nous ordonne d'aller jusqu'au bout de ce que l'on croit, sans considérer les conséquences que cela entraînerait, ou l'éthique de la responsabilité, qui nous impose de procéder à une pesée des intérêts et de choisir la solution qui tient le mieux compte de l'intérêt général?

Le choix me semble évident pour qui s'engage en faveur d'une politique qui vise à résoudre des problèmes et non à imposer ses idées et des intérêts particuliers à tout prix. Max Weber, qui avait bien défini ces deux éthiques, avait d'ailleurs aussi indiqué quelle devait être la voie à suivre pour la politique.

Il serait en outre trop facile d'attribuer la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons à la seule UBS et au seul Conseil fédéral. Les critiques, aussi justifiées soient-elles, ne sauraient se substituer à une indispensable autocritique. Qui a toléré pendant des décennies que notre pays soit le refuge accueillant de capitaux énormes soustraits aux fiscaux d'Etats démocratiques et amis? Tous, ou presque, ont fermé les yeux quand arrivaient les valises et les voitures à double fond qui provenaient des pays avoisinants, regorgeant d'argent noir, ou ont justifié ces pratiques avec l'argument, profondément hypocrite à mon avis, de la protection de la sphère privée.

Autre question: qui a accepté sans broncher, voire encouragé une attitude systématiquement complaisante, allant jusqu'à la servilité, envers les Etats-Unis, nonobstant les belles proclamations quant au caractère sacré de notre indépendance et de notre neutralité? Je ferai juste quelques rappels, à titre d'exemples: de SWIFT à Tinner, de l'agent Tom aux prisons secrètes en passant par Polanski, et ainsi de suite, une série d'affaires et d'histoires où nous avons eu envers les Etats-Unis une attitude plus que complaisante.

Et encore! et cela nous concerne directement, qui de nous, mes chers collègues, s'est opposé en 1996 à la convention de double imposition avec les Etats-Unis et aux importantes concessions que nous avons consenties, aussi bien en ce qui concerne le secret bancaire que notre souveraineté? Ce sont pourtant ces dispositions de 1996 qui

sont essentiellement ou, selon le Conseil fédéral, "exclusivement" à la base de l'accord que nous traitons aujourd'hui.

Si je me rappelle bien, en 1997, lorsque nous avons traité cet objet, nous l'avons fait sans aucune discussion, dans une salle presque à demi vide. Refuser cet accord nous créera - c'est certain - d'importants nouveaux problèmes. L'accepter n'effacera certainement pas tout ce que nous avons actuellement. Cette affaire doit donc nous induire à réfléchir et, surtout, à agir. Il faut réfléchir et s'interroger. Pourquoi découvrons-nous tout à coup le charme de l'argent propre? Alors que c'est un impératif éthique qui s'impose dans une société démocratique et un choix politique qu'on aurait dû faire depuis longtemps! Pourquoi, une fois de plus, la politique a été à la traîne de l'économie, qui a opté pour la "Weissgeldstrategie" avant la politique, certes pas en raison d'un repentir soudain de nature éthique?

Nous devons aussi agir. Les bonus versés à certains dirigeants - dont quelques-uns ont fait preuve d'une incompétence qui a mis le pays même en difficulté - ont acquis une dimension telle qu'on ne peut plus les considérer comme relevant d'une affaire interne des entreprises. Dans une période où de nombreux jeunes ne trouvent pas de travail et des quinquagénaires perdent le leur sans espoir de le retrouver, ces rétributions astronomiques et totalement arbitraires ont un effet dévastateur sur le système des valeurs qui unit notre société. Le Conseil fédéral a promis d'agir; nous devons le soutenir. Nous devons surtout être conséquents avec ce que nous proclamons.

Un autre point me choque profondément et j'en ressens un malaise personnel. Si je pense à tous les cas de condamnation pour gestion déloyale que j'ai contribué à obtenir dans ma précédente profession, j'éprouve un sentiment de révolte en voyant que les malfaiteurs qui ont provoqué le désastre de la campagne américaine non seulement ne sont pas poursuivis mais ont en plus engrangé des millions de francs. De la démagogie, pensez-vous? Non. Je suis seulement animé par un sentiment de justice et d'équité.

Lisez! Lisez avec attention ce que dit l'article 158 du Code pénal suisse. Eh bien, j'ai envie de m'excuser auprès de ceux que j'ai fait condamner, y compris auprès de celui qui a été reconnu coupable de gestion déloyale par le Tribunal fédéral - c'était une petite affaire -, quand bien même il était actionnaire unique de la société qui a subi le dommage.

Dire non à cet accord en fait - et c'est pour moi un argument important - signifie aussi protéger des fraudeurs. Pas n'importe quels fraudeurs, pas l'employé du McDonald's qui oublie de déclarer son petit carnet d'épargne, mais de gros fraudeurs, des gens qui volent l'Etat et leurs concitoyens. J'ai vraiment de la peine à invoquer l'Etat de droit - à tort d'ailleurs - pour continuer à leur assurer l'impunité et la jouissance de ce qu'ils ont volé.

J'espère seulement -et je conclurai par là - que les mêmes critères vaudront également pour les fraudeurs du fisc suisse. Si tel n'était pas le cas, ce serait un comble et une insulte au sens commun de la justice.